

Membres en exercice :
11

Date de la convocation: 10/03/2023

L'an deux mille vingt-trois et le dix-sept mars l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Christophe BENAC

Présents : 10

Présents : Christophe BENAC, Mélanie GARDOU, Marie-Françoise GUITARD, Carole DUGOUCHET, Serge LANGLES, Muriel RENOU, David RIVIERE, Françoise SINDOU, Anne SOLEILHAVOUP, Michel GARDOU

Votants: 11

Pour: 11

Contre: 0

Représentés: Gilbert HEREIL par Marie-Françoise GUITARD

Abstentions: 0

Excusés:

Absents:

Secrétaire de séance: Françoise SINDOU

Objet: Acquisition de deux défibrillateurs - 2023_1_4

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il serait souhaitable d'envisager l'achat d'un défibrillateur pour le bourg de Sénailac et un également pour le bourg d'Artix. Il s'agit grâce à l'installation de cet outil sur le territoire de la commune de permettre une intervention rapide et efficace avant l'arrivée des pompiers en cas d'arrêt cardiaque.

Il précise que cette acquisition est subventionnée par GROUPAMA à hauteur de 500 € par défibrillateur. Ils proposent également une formation à l'utilisation du matériel à la population.

Après étude des différents devis reçus en mairie, Monsieur le Maire propose de retenir le devis du Groupe VITAE basé à Cahors pour un montant de 3058.08 HT pour 2 défibrillateurs.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil municipal :

- Décide de retenir le devis du Groupe VITAE pour l'achat de 2 défibrillateurs pour un montant de 3058.08 HT
- Autorise le Maire à signer toutes les pièces afférentes au dossier ;

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an susdits.

Le secrétaire de séance

Françoise SINDOU



Le Maire

Christophe BENAC

Publié sur le site de la commune le : 04/04/2023

RF Préfecture de Cahors
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 31/03/2023 046-214603037-20230317-2023_1_4-DE